



TARN-ET-GARONNE
Conseils
Collectivités

*Aider et favoriser
les projets des collectivités*



TARN-ET-GARONNE



Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités : **Outil opérationnel** au service des **collectivités** pour la **concrétisation de leurs projets**



L'ingénierie territoriale constitue un levier essentiel du développement des petites villes et des ruralités.

Convaincu d'être le bon échelon de proximité pour accompagner les communes et leurs groupements, le Département a souhaité offrir aux communes et EPCI ne disposant pas d'expertises et de ressources suffisantes en interne, un outil opérationnel gratuit, mobilisable facilement, pour la concrétisation de vos projets.

Tarn et Garonne Conseils Collectivités (TGCC) est une équipe de 8 personnes dédiée à l'accompagnement de vos opérations de construction, rénovation d'équipements, espaces publics, assainissement.

De par sa connaissance du terrain et à travers le réseau tissé avec les partenaires locaux, TGCC apporte méthode et savoir-faire à toutes les étapes de la vie d'une opération, guide les élus dans leur recherche de financement, assiste le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des procédures administratives obligatoires à la réalisation de travaux (assistance dans les procédures de commande publique).

Parce que nous sommes conscients des défis à relever et soucieux de vous accompagner au mieux sur le volet de la transition écologique, le Conseil départemental a voté en juin 2024, deux jours d'assistance supplémentaires qui pourront vous permettre de travailler avec le service et les partenaires locaux à l'intégration des objectifs de transition énergétique dans l'étude de vos projets.

Depuis décembre 2023, le Département de Tarn-et-Garonne s'est engagé dans une démarche d'achat responsable et durable en intégrant les clauses d'insertion dans ses marchés publics, ce qui permet aux collectivités qui le souhaitent de bénéficier de l'expertise de TGCC pour leurs projets communaux ou intercommunaux.

Le Département a toujours cultivé un lien de proximité avec les communes qui s'incarne parfaitement au travers de la mission de soutien et d'assistance que j'ai confié à TGCC pour relever avec vous les défis à venir pour « le département de demain ».

Michel WEILL
Président du Conseil départemental
de Tarn-et-Garonne



Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, l'aide indispensable aux communes

Qui sommes-nous ?

Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités est un service qui dépend de la direction de la solidarité et attractivité territoriales du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et travaille en étroite collaboration avec les services des subventions aux communes et du développement local.

Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités apporte conseil et assistance dans le montage d'opérations.

Il se positionne comme facilitateur de projet par l'apport de conseils et la mobilisation de compétences adéquates pour permettre aux maîtres d'ouvrage d'avoir une vision claire et globale du projet envisagé et cela à travers :

- l'écoute et le conseil dans la définition des besoins, l'assistance dans les différentes étapes à suivre pour la mise en œuvre de l'opération,
- la mobilisation de ressources et compétences internes au Conseil départemental, ou externes bureaux d'études pour mener à bien les différentes étapes,
- l'optimisation des plans de financement et l'appui dans la recherche et le montage des demandes de subvention,
- la dématérialisation des marchés publics, la mise en ligne et l'assistance dans les procédures de consultation,
- tout autre conseil entrant dans le champ de l'ingénierie territoriale et des compétences du Conseil départemental.

TGCC au service de qui ?

- communes de moins de 5 000 habitants
- communautés de communes de moins de 40 000 habitants.

Quelles conditions d'intervention ?

Le Département met à disposition des agents à titre gratuit :

- 10 jours par opération (sur la base d'un catalogue de mission)
+ 2 jours en mission complémentaire dédiés à la rénovation énergétique.
- 5 jours par an d'assistance ponctuelle

Une équipe de 8 agents

Responsable Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités



Stéphanie DELOS
05 63 22 10 02
06 01 06 21 86
stephanie.delos@tarnetgaronne.fr

• **Volet opérationnel** : les chargés d'opérations interlocuteurs privilégiés pour le suivi global de la mission.



Franck BETTON
05 63 22 10 07
07 60 45 72 84
franck.betton@tarnetgaronne.fr



Alexandre COLOME
05 63 22 10 08
06 17 79 11 84
alexandre.colome@tarnetgaronne.fr



Myriam NACEF
05 63 22 10 16
06 17 79 11 92
myriam.nacef@tarnetgaronne.fr



Thomas FAGES
05 63 22 10 00
thomas.fages@tarnetgaronne.fr
Chargé d'opérations junior

• **Volet administratif et financier**



Laurence DWORJACK
05 63 22 10 03
laurence.dworjack@tarnetgaronne.fr



Maryline FIORUCCI
05 63 22 10 01
Maryline.fiorucci@tarnetgaronne.fr



Julie PAULHAC
05 63 22 10 05
julie.paulhac@tarnetgaronne.fr

• **Volet commande publique** : en lien avec le service de la commande publique du Conseil départemental

• **Volet subvention** : en lien avec la direction de la solidarité et attractivité territoriales du Conseil départemental



Catalogue des missions offertes par le service TGCC pour le suivi d'une opération

Catalogue des missions pour le suivi d'une opération		Nombre de jours estimés (y compris déplacement sur site)
1	Aide à la définition de projet – Réunion sur site	(0,5 jour)
2	Approche méthodologique et conseils pour le montage de l'opération	(2 jours)
3	Présentation en mairie et ajustement pré-programme	(0,5 jour)
4	Assistance dans l'élaboration de cahier des charges pour la réalisation de missions d'ingénieries spécifiques	(2 jours)
5	Assistance dans la rédaction des pièces en vue de la consultation : architecte, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, géomètre - Mise au point marchés	(2 jours)
6	Assistance dans la rédaction des pièces en vue de la consultation : bureau de contrôle - SPS étude de sol et analyse (préparation projet de délibération, rapport d'analyse, projet de courrier...)	(1 jour)
7	Optimisation des politiques territoriales et recherches de fonds Européens	(3 jours)
8	Préparation dossier de demande de subventions par co-financeur	(1 jour)
9	Assistance élaboration - Contrat équipement	(1 jour)
10	Suivi étude (participation 1 réunion APS – 1 réunion APD/PC)	(1 jour)
11	Assistance au dépôt des autorisations d'urbanismes et/ ou autorisations complémentaires	(1 jour)
12	Etablissement d'un bilan prévisionnel de l'opération - Stade Avant Projet et planning d'opération	(2 jours)
13	Assistance à la rédaction des pièces de marchés en vue de la consultation	(1 jour)
14	Dématérialisation - Publication appel d'offres, ouverture des plis, analyse, négociation relecture du rapport (réunion)	(2 jours)
15	Remise des projets de marchés - Ordre de service et notification	(1 jour)
16	Mission complémentaire - Accompagnement sur le volet énergétique	(2 jours supplémentaires)

Les étapes clés d'une opération

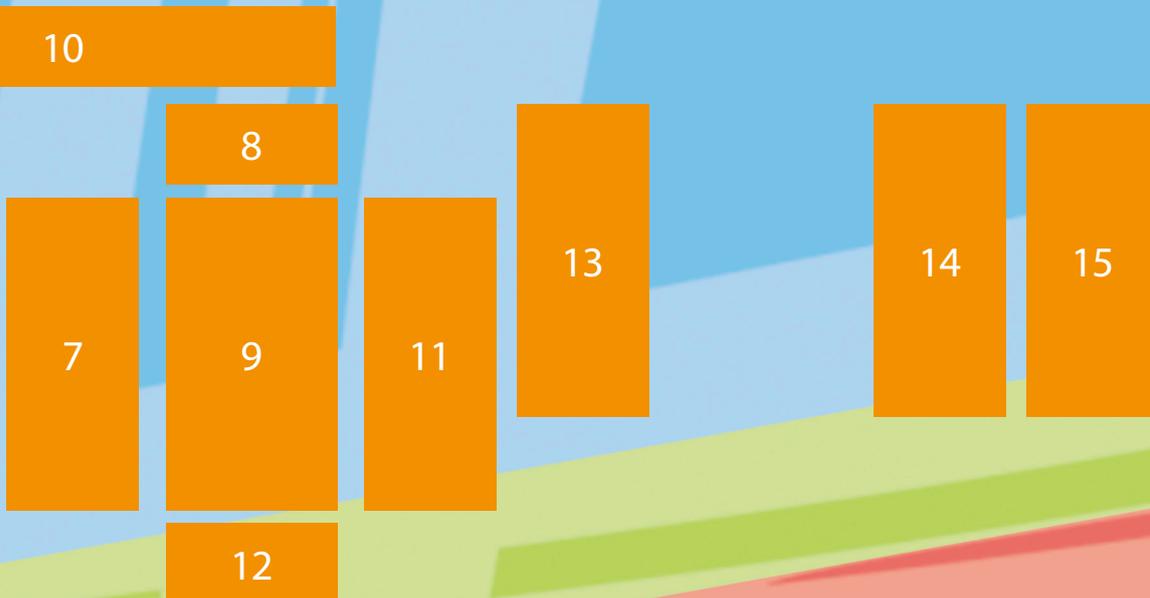
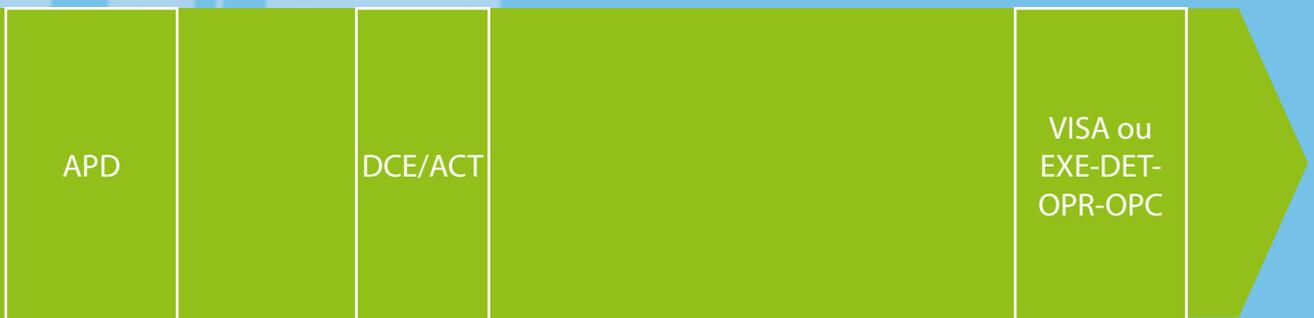


TGCC : à vos côtés tout au long de l'opération



décision
DELIBERATION
CONSEIL
MUNICIPAL :
validation
APD

décision
DELIBERATION
CONSEIL
MUNICIPAL :
lancement des
travaux





Détails des missions TGCC

1

Aide à la définition de projet – réunion sur site

Emergence d'un projet : la collectivité a une opportunité ou une problématique à gérer. Les agents de TGCC, en fonction de leur spécificité, se déplacent pour une première réunion sur site afin de traduire les orientations du projet.

2

Approche méthodologique et conseils pour le montage de l'opération

TGCC amènera la collectivité à clarifier ses besoins. Cette étape permettra à la collectivité de construire une vision plus précise de son projet. Des échanges se feront sur la base d'un support de questionnement établi préalablement par TGCC. Il s'agit là d'une information sur la démarche et la méthodologie de réalisation d'une opération, le conseil porte essentiellement sur un appui à la rédaction d'un cahier des charges, d'expliquer à la collectivité les principales grandes étapes au montage du projet. En fonction de la difficulté de l'opération, TGCC pourra travailler à la définition des besoins et bâtir une pré-programmation nécessaire au lancement effectif de l'opération et notamment à la consultation du maître d'œuvre. Une approche par ratio sur la base d'opérations similaires pourra être établie afin d'appréhender un premier coût prévisionnel de l'opération.

3

Présentation en mairie et ajustement préprogramme

Une réunion pourra être animée en mairie avec les élus pour valider les premières orientations du projet. Cette mission implique qu'en amont la mission 1 ait été confiée à TGCC.

4

Assistance dans l'élaboration de cahier des charges pour la réalisation de missions d'ingénieries spécifiques

Dans le cas où le projet nécessiterait des études préalables plus approfondies TGCC pourra assister la collectivité dans l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'étude de faisabilité d'opportunité de programmation (possibilité d'assister la commune dans toute la procédure y compris les auditions du bureau d'études). L'objectif étant d'arriver à la définition d'un programme et d'une enveloppe de travaux.

5

Assistance dans la rédaction des pièces en vue de la consultation : architecte, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, géomètre Mise au point marchés

En fonction de l'enveloppe des travaux, TGCC pourra :

- assister la collectivité dans la mise en place de la consultation la plus adaptée à l'opération
- rédiger en concertation avec la collectivité les pièces du marché (à savoir règlement de consultation, acte d'engagement, CCAP, avis).

À ce stade se tiendra un échange avec la collectivité afin de renseigner au mieux sur la procédure mise en place.

Mise au point marchés : sur cette mission et en fonction de la procédure

- TGCC se chargera de vérifier de la complétude des dossiers (pièces administratives : RIB-attestations d'assurances, fiscales...),
- TGCC procédera à l'analyse des offres et remettra un rapport d'analyse sur la base des critères de sélection préalablement retenu en concertation avec la collectivité.
- TGCC proposera un projet de délibération.
- TGCC montera le marché du lauréat et proposera un projet de courrier aux non retenus.

6

Assistance dans la rédaction des pièces en vue de la consultation : bureau de contrôle - SPS étude de sol et analyse (préparation projet de délibération, rapport d'analyse, projet de courrier..)

TGCC pourra assister la collectivité :

- dans la définition des différentes missions à confier à des intervenants tiers : géomètre, coordonnateur SPS, diagnostiqueur amiante, géotechnicien (étude de sol), contrôleur techniques et divers bureaux d'étude spécialisés (loi sur l'eau, étude de vulnérabilité, étude d'impact...),
- procéder à l'analyse des propositions
- proposer un projet de délibération.

7

Optimisation des politiques territoriales et recherches de fonds Européens

En partenariat avec la Direction solidarité et attractivité territoriales du Conseil Départemental et en relation directe avec le service, TGCC pourra travailler à l'optimisation des financements des collectivités territoriales (préinscription et inscription au CRU, PETR, fonds LEADER, FEADER) TGCC pourra accompagner la collectivité auprès des différentes instances pour proposer les meilleurs montages.

8

Préparation dossier de demande de subventions par co-financeur

TGCC constituera et transmettra par voie dématérialisée les dossiers de demande de subventions aux différents financeurs.

9

Assistance élaboration Contrat équipement

Dans l'hypothèse où la collectivité souhaite déposer un contrat d'équipement, TGCC pourra assister la commune dans la mise au point du contrat et transmettra par voie dématérialisée le dossier de demande de contractualisation.

10

Suivi étude (participation 1 réunion APS – 1 réunion APD/PC)

TGCC pourra participer aux réunions de présentation APS-APD – AP.

11

Assistance au dépôt des autorisations d'urbanismes et/ ou autorisations complémentaires

TGCC pourra participer en collaboration avec la maîtrise d'œuvre aux différentes réunions avec le SDIS ou la DDT préalablement aux dépôts des autorisations d'urbanisme ou autres autorisations.

12

Etablissement d'un bilan prévisionnel de l'opération - Stade Avant Projet et planning d'opération

TGCC proposera d'établir (sur la base des éléments communiqués par la collectivité) un bilan financier prévisionnel d'opération en phase APD.

Seront reportées toutes les dépenses liées à l'opération (engagées et prévisionnelles). Un planning prévisionnel intégrant les différentes étapes de l'opération (étapes par étapes) pourra être proposé à la collectivité. Ce document pourra servir aux collectivités pour les consultations des banques (emprunts).

13

Assistance à la rédaction des pièces de marchés en vue de la consultation

Une entrevue sera organisée pour définir les modalités, la procédure de consultation.

A l'issue, TGCC proposera les projets AE, CCAP, et RDC pièces administratives pour la consultation des entreprises.

14

Dématérialisation - Publication appel d'offres

TGCC pourra publier en dématérialisé l'appel d'offres pour le compte de la commune, (les frais de publicité liés seront facturés).

TGCC assistera ensuite la collectivité lors de l'ouverture des plis, procédera à une relecture du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre et accompagnera la collectivité dans les différentes phases de négociation. Un projet de délibération sera remis à la collectivité pour l'attribution des travaux.

15

Remise des projets de marchés - ordre de service et notification

TGCC procédera à une vérification des marchés montés par le maître d'œuvre et proposera à la collectivité les projets d'ordre de service et notification de démarrage. Ces documents seront remis lors d'une entrevue avec la commune. A cette occasion seront abordés avec le personnel en charge de l'exécution financière des marchés, les différents points de vigilance (sur le plan financier et administratif) sur toute la phase de chantier et réception des travaux et enfin le solde de l'opération.

16

Accompagnement sur le volet énergétique

Aider les collectivités pour toute rénovation, à atteindre les seuils d'économie d'énergie propices à faciliter l'accès à des financements dédiés.

TGCC travaillera avec les collectivités sur différentes thématiques :

- utilisation et production d'énergies renouvelables
- confort d'été
- récupération des eaux pluviales
- approche du coût global de fonctionnement
- valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)

Glossaire des missions de maîtrise d'œuvre

Bâtiment		Neuf	Réhabilitation
Missions de base			
APS	Avant-projet sommaire	✓	✓
APD	Avant-projet détaillé	✓	✓
PRO	Dossier projet	✓	✓
AMT	Assistance à la passation des marchés de travaux	✓	✓
VISA	Visa des plans d'exécution	✓	✓
DET	Direction de l'exécution des travaux	✓	✓
AOR	Assistance aux opérations de réception des travaux	✓	✓
Missions complémentaires			
ESQ	Études d'esquisse	✓	✗
DCE	Dossier Consultation des Entreprises	✗	✓
DIAG	Étude de diagnostic	✓	✓
EXE	Exécution	✓	✓
OPC	Ordonnancement pilotage et coordination des travaux	✓	✓

Infrastructure		Neuf	Réhabilitation
Missions de base			
AVP	Avant-projet	✓	✓
PRO	Dossier projet	✓	✓
AMT	Assistance à la passation des marchés de travaux	✓	✓
VISA	Visa des plans d'exécution	✓	✓
DET	Direction de l'exécution des travaux	✓	✓
AOR	Assistance aux opérations de réception des travaux	✓	✓
Missions complémentaires			
EP	Études préliminaires	✓	✗
DIAG	Étude de diagnostic	✗	✓
EXE	Exécution	✓	✓
OPC	Ordonnancement pilotage et coordination des travaux	✓	✓

Lexique d'opération

Maître d'ouvrage (MOA) :

Le maître d'ouvrage est la personne, physique ou morale, qui est propriétaire du terrain à bâtir ou du bâtiment faisant l'objet des travaux.

Le maître d'ouvrage commande et finance le projet.

Maître d'œuvre (MOE) :

Le maître d'œuvre est choisi par le maître d'ouvrage afin de concevoir le projet et de suivre le chantier. Plusieurs personnes peuvent jouer ce rôle, selon les projets : il peut s'agir d'un architecte ou d'un bureau d'études, seul ou en équipe, il s'agit alors d'un groupement de maîtrise d'œuvre.

AE	Acte d'engagement (proposition de l'entreprise)
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
AT	Autorisation de travaux
ATTRi	Acte d'engagement suite délibération Attribution marché
BE (BET)	Bureau d'études (Bureau d'études techniques)
BPU	Bordereau des prix unitaires
CCAG	Cahier des clauses administratives générales
CCAP	Cahier des clauses administratives particulières
CCTP	Cahier des clauses techniques particulières
CSPS	Coordonnateur sécurité protection de la santé
CT (BC)	Contrôleur technique (Bureau de contrôle)
DAACT	Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
DCE	Dossier de consultation entreprise
DGD	Décompte général définitif
DIUO	Dossier d'intervention ultérieur des œuvres
DOE	Dossier des ouvrages exécutés
DP	Déclaration préalable avant travaux
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire - sorte de tableau qui décompose tous les prix à l'unité
DQE	Détail Quantitatif Estimatif
DROC	Déclaration d'ouverture de chantier
GAPD	Garantie a première demande
GPA	Garantie parfait achèvement
MOD	Maîtrise d'ouvrage déléguée
OPL	Opération préalable à la livraison (MOA)
OS	Ordre de service
PA	Parfait achèvement
PGC	Plan général de coordination
PC	Permis de construire
PD	Permis de démolir
PPSPS	Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
PV	Procès-verbal
RC	Règlement de la consultation
RFCT	Rapport final de Contrôle Technique
RG	Retenue de garantie
RICT	Rapport initial de Contrôle Technique
RT	Réglementation thermique
SSI	Sécurité des systèmes incendie

**Pour nous contacter,
adresser un courrier à :**

Michel WEILL
Président du Conseil départemental
de Tarn-et-Garonne

Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités
100 Boulevard Hubert Gouze
82013 Montauban cedex

Tel : 05 63 22 10 00
Email : tgcc@tarnetgaronne.fr
www.tarnetgaronne.fr

